

## Mise en œuvre d'une lutte collective raisonnée contre les dégâts de campagnols terrestres sur le « Val d'Autrans-Méaudre » (Massif du Vercors)

### Document de synthèse

(CASDAR n° 2014 TI 82-20-2014)



<b>Titre :</b>	Mise en œuvre d'une lutte collective raisonnée contre les dégâts de campagnols terrestres sur le « Val d'Autrans-Méaudre » (Massif du Vercors)
<b>Région</b>	Auvergne-Rhône-Alpes
<b>Département</b>	Isère
<b>Territoire</b>	Val d'Autrans-Méaudre en Vercors
<b>Nombre d'agriculteurs impliqués</b>	29
<b>Structure porteuse</b>	Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors
<b>Durée du projet</b>	36 mois, de février 2014 à février 2017
<b>Montant de la subvention CAS-DAR</b>	87 576 €
<b>Budget total du projet</b>	147 101 €

## I- OBJECTIFS

Ces dernières années, les récentes pullulations de campagnols terrestres (depuis 2010), associées aux sécheresses récurrentes depuis 2003, ont fortement impacté la production des prairies, ce qui a fragilisé les exploitations sur le plan de l'autonomie fourragère et même, pour certaines, sur le plan économique.

Dans ce contexte, le collectif d'agriculteurs présents sur les communes d'Autrans et de Méaudre (Territoire des Quatre Montagnes – Massif du Vercors) a souhaité mettre en place un projet pour engager une action collective dans le but de développer des solutions techniques et organisationnelles permettant de limiter l'impact croissant des pullulations de campagnols sur la production fourragère et donc sur l'économie des élevages.

Au-delà d'un portage collectif, l'ambition du projet a été aussi d'inscrire cette réflexion collective dans un souci de préservation de la durabilité des élevages, que ce soit sur le plan économique, social ou encore environnemental.

Au niveau des dimensions économiques et sociales, il s'agissait notamment de définir et de mettre en œuvre des actions qui soient globalement peu coûteuses sur le plan financier et relativement peu exigeantes en main d'œuvre.

Enfin, l'objectif était aussi de pouvoir mobiliser collectivement toutes les ressources et toutes les compétences présentes au niveau du territoire pour agir efficacement et durablement contre la prolifération des campagnols.

## II- MISE EN ŒUVRE

### A°) LES PARTENAIRES

Il a été décidé de se rapprocher de territoires confrontés à ce problème depuis plusieurs années, notamment sur le massif Jurassien.

En effet, les travaux menés sur ce massif par des équipes de recherche (Université de Franche-Comté, INRA, établissements d'enseignement supérieur agricole) et d'application (DRAF/SRPV puis DRAAF/SRAL, FREDON...), ont débouché sur la mise en place d'une « boîte à outils » pour lutter contre les dégâts de campagnols.

Par ailleurs, pour étudier la pertinence et la faisabilité des actions souhaitées par le collectif d'agriculteurs, ce dernier a souhaité s'adosser à un groupe technique composé de représentants techniques des organismes suivants :

- **la FDGDON 38** en charge de la surveillance des populations de campagnols sur le département et de formation des agriculteurs à la lutte directe contre les foyers de pullulations ;
- **le CIEL 38** (Comité Isérois des Éleveurs Laitiers) en charge de suivi des élevages sur le plan des performances techniques et économiques ;
- **L'APAP Vercors**, Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors, interlocuteur privilégié du Parc naturel régional du Vercors (PNRV) sur les questions agricoles ;
- **la LPO** (Ligue pour la Protection des Oiseaux) de l'Isère qui mène des actions portant sur la connaissance et la protection de la faune terrestre sauvage (oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles) et des milieux naturels ;
- **CERAQ**, Association créée entre chambres d'agriculture et syndicats de produits fromagers sur les Alpes du nord, dans le but de développer des travaux de recherche-développement destinés à asseoir une agriculture de qualité en montagne ;
- **FREDON** Franche-Comté, en charge du suivi, de la prévention et du contrôle des rongeurs champêtres déprédateurs et référent pour la mise en place du concept de lutte raisonnée anti-

campagnols au niveau national ;

- **PNRV** (Parc naturel régional du Vercors) structure porteuse et coordinatrice du projet.

Par ailleurs, un comité de pilotage du projet a été mis en place. Ce comité a associé les représentants du groupe technique auxquels s'ajoutaient des représentants des communes d'Autrans et de Méaudre, du Conseil Départemental de l'Isère, de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Rhône-Alpes, de la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère, de la Chambre Départementale d'agriculture de l'Isère, du Conseil scientifique du PNRV, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, des ACCA d'Autrans et de Méaudre, et enfin du collectif d'éleveurs.

## **B°) LES ACTIONS**

Elles ont consisté à :

- réaliser un état des lieux initial précis des dégâts au niveau des élevages et des ressources mobilisables au niveau du territoire pour mettre en œuvre des actions de lutte ;
- mettre en œuvre concrètement les actions par le collectif d'éleveurs ;
- établir et valoriser un bilan des actions.

L'état des lieux initial a été basé sur la combinaison de trois niveaux de diagnostics :

- diagnostics de l'impact des dégâts de campagnols sur les élevages du Val d'Autrans-Méaudre (réalisé par le CIEL 38)
- diagnostics des populations de campagnols (réalisés par la Fdgdon 38)
- diagnostics des populations prédatrices du campagnol (réalisés par la LPO 38).

## **III- LES RESULTATS**

### **3.1 L'état des lieux initial**

Les diagnostics ont permis d'établir les constats suivants :

#### **3.1.1 Au niveau des élevages**

- de forts dégâts commis par le campagnol au cours de l'année 2013, aussi bien sur prairies permanentes que temporaires, avec la moitié de la SAU du Val d'Autrans – Méaudre impactée (soit 896 ha) et des concentrations fortes de dégâts au nord et au sud de la zone ;
- des pertes, toujours sur l'année 2013, qui s'élèvent à 591 Tonnes de matière sèche sur les 28 exploitations productrices de fourrages (soit l'équivalent de 25 camions poids lourds de fourrages pour les deux communes !) ;
- une situation fourragère initiale tout juste autonome en moyenne sur plusieurs années et donc une forte crainte si les pullulations deviennent de plus en plus fréquentes et surtout si elles se conjuguent à de longs épisodes de sécheresse (ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent, les années sèches alternant plutôt avec des années à fortes pullulations) ;
- Sur les 8 exploitations les plus touchées, 7 sont des élevages dont la production principale est le lait en coopérative ou en transformation à la ferme et les pertes sont proportionnelles à l'intensivité des structures et au manque de marges de manœuvres dans les exploitations (ainsi, les élevages laitiers les plus intensifs et avec des marges de manœuvre limitées apparaissent les plus touchées) ;
- des élevages très fragilisés économiquement entre les achats et les pertes de qualité des fourrages, avec peu de marges de manœuvre pour les systèmes laitiers AOP « Bleu du Vercors-Sassenage » du fait des exigences du cahier des charges sur la zone de production (100% des fourrages destinées aux vaches en lactation doit provenir de la zone) ;
- une augmentation globale de la monoculture d'herbe sur le territoire au détriment des cultures de céréales, ce qui favorise l'expansion du campagnol (continuum herbe) ;

*Indicateurs de résultats :*

- *une fiche de diagnostic par exploitation ;*
- *une carte de spatialisation des élevages en fonction de leur niveau de fragilité par rapport à aux dégâts de campagnols.*

### 3.1.2 Au niveau du suivi des populations de campagnols

7 transects, tous géo-référencés et d'une longueur totale de 30 km, ont été suivis pendant les 3 années du projet à raison de 3 suivis par an (printemps, été et automne).

Au départ, le T0 de l'observation en mai 2014, les pourcentages d'occupation oscillent entre 15 et 50 %, ce qui ne permettait pas d'engager de méthodes de lutte directe à basse densité sur la zone d'étude puisque les niveaux de présence étaient trop élevés.

Les observations en 2015 n'ont pas mis en évidence globalement une baisse des taux d'occupation, le campagnol est donc resté bien présent et actif. Il a cependant été possible de délimiter une zone de basse densité à proximité de Méaudre, zone au niveau de laquelle il s'agissait d'intervenir donc en priorité pour contrôler les nouveaux foyers de pullulations.

*Indicateurs de résultats :*

- *résultats des comptages par transect, par période et par année;*
- *cartes de spatialisation de la densité d'occupation des populations de campagnols,*

### 3.1.3 Au niveau du suivi des populations de prédateurs

Les comptages de prédateurs faits lors de l'état des lieux initial a montré que les zones où les prédateurs ont été les plus recensés sont celles où les populations de campagnols terrestres sont à des niveaux faibles et constants (secteur central de Val d'Autrans-Méaudre). A l'inverse, les prédateurs semblent moins présents au niveau des zones où les populations de campagnols sont les plus abondantes (zones nord et sud-est du Val).

Plusieurs prédateurs ont été recensés, dont la corneille noire (prédateur volant diurne le plus fréquent), les buses variables, les chouettes hulottes, les milans noirs, les renards et ceci cependant, pour l'ensemble, dans des proportions plus faibles comparativement à d'autres régions (ex Franche Comté).

Sur cette base de diagnostics, il a donc été décidé en priorité de favoriser la prédation en champs en favorisant les prédateurs volants avec l'installation de perchoirs sur les zones à relative faible densité de prédateurs.

Par ailleurs, les chasseurs ont proposé d'arrêter la régulation des renards pour augmenter leur effectif lors des pullulations de campagnols et ainsi favoriser la prédation.

*Indicateurs de résultats :*

- *liste des prédateurs recensés et carte de localisation.*

## 3.2 Les actions réalisées au cours du projet

Suite à l'état des lieux fait en 2014, le collectif a décidé de mettre en place trois actions prioritaires :

- Installation de perchoirs;
- Suivi des formations (lutte raisonnée, piégeage, certiphyto,...) pour être collectivement opérationnels dans la réalisation de la lutte;
- Test de la lutte chimique (bromadiolone) dans le respect de la législation et des bonnes pratiques associées dans le cadre de la mise en oeuvre de la lutte raisonnée.

## IV- BILAN

Si le bilan a été très positif concernant notamment les relations et les synergies trouvées entre partenaires techniques et au sein du collectif (par exemple dans la mise en place des perchoirs et des formations à la lutte raisonnée), le point fait avec les éleveurs en fin de projet relève deux obstacles majeurs qu'il faudrait obligatoirement lever pour mettre en oeuvre durablement la lutte raisonnée au niveau d'un territoire.

**Il « faut du temps »**

Il faut en effet du temps pour s'organiser, pour définir collectivement et localiser les actions à mener prioritairement sur le territoire. Si le programme d'actions inhérent à la mise en œuvre de la démarche de lutte raisonnée repose sur la réalisation d'un ensemble de diagnostics (populations de campagnols, impact sur les élevages et objectifs des éleveurs, populations de prédateurs), ces diagnostics constituent une phase trop longue pour les éleveurs (qui veulent « agir » rapidement) et trop courte pour les techniciens et scientifiques qui se méfient de la fiabilité de données récoltées seulement sur une année. A titre d'exemple, les études conduites notamment en Auvergne et Franche-Comté ont montré l'importance des suivis de micromammifères sur le long terme (> 10 ans) pour appréhender de manière fiable l'évolution spatio-temporelle des populations de campagnol terrestre et ainsi parfaitement fonder une stratégie de lutte.

Un bon compromis serait donc de simplifier les diagnostics pour qu'à l'avenir ils prennent moins de temps et puissent par contre se répéter sur les années (suivis d'états). Pour cela il est proposé, plutôt que de faire systématiquement des diagnostics exhaustifs, de se baser seulement sur quelques indicateurs pertinents. Mais cette recherche d'indicateurs valides à une échelle territoriale constituerait déjà un projet de recherche en soi.

Il faut également du temps pour réaliser les actions de lutte. Le piégeage, seule technique alternative à la lutte chimique, est en effet fortement chronophage et décourage fortement les agriculteurs. Et le recours à une main d'œuvre externe est difficile compte tenu des moyens financiers importants qu'il faudrait mobiliser.

### **Il faut arriver à « enrôler » les acteurs durablement dans la lutte**

Lutter contre le campagnol n'est pas une chose aisée. Il faut accepter d'agir en situation d'incertitude : incertitudes sur la présence de campagnols (« il y a des années à dégâts puis des années où on les voit plus »), incertitudes sur l'efficacité des actions que l'on met en œuvre pour lutter (le piégeage, la mise en place de perchoirs...), incertitudes sur les conséquences des actions que l'on met en place (en particulier sur la nocivité de la bromadiolone sur l'environnement). Ce dernier point a fait l'objet d'une forte polémique sur la zone d'étude lorsque les éleveurs ont souhaité tester en conformité avec la réglementation en vigueur, la lutte chimique à l'aide de la bromadiolone, technique de lutte considérée la plus efficace par les préconisateurs de la lutte raisonnée (et non impactante sur l'environnement à condition d'être employée à des taux très faibles et en période de basse densité) mais fortement décriée par une minorité d'habitants opposés par principe à tout usage de produit chimique sur le Vercors. Face à cette réaction, les agriculteurs n'ont pas voulu prendre le risque d'être montrés du doigt, comme des pollueurs au sein d'un territoire considéré symboliquement par tous comme un lieu « à haute valeur environnementale ».

Cet obstacle a constitué un frein majeur qui a fortement démobilisé la majorité des agriculteurs du collectif, frein qui s'est ajouté à celui, également fortement démobilisateur, d'investir du temps dans des actions chronophages (piégeage) à des moments où l'on ne voit plus de campagnols (et donc de dégâts), l'efficacité de la lutte raisonnée étant pourtant fortement dépendante d'une action collective en période de basse densité de populations de campagnols.

Ce constat appelle donc la nécessité impérative de développer (ou de mobiliser) des travaux de nature sociologique pour savoir « comment mobiliser sur la durée un collectif en situation d'incertitude ». C'est un enjeu majeur pour pouvoir mettre en place la méthode de lutte raisonnée anti-campagnols sur les territoires, à défaut de pouvoir trouver à court terme une technique miracle, à la fois efficace contre le campagnol, facilement mise en œuvre par les agriculteurs et acceptable par l'ensemble de la société.